

Vous vous inquiétez des avantages publics et de l'immigration ?



N'arrêtez pas inutilement de bénéficier des avantages publics. Appelez ActionNYC au 1-800-354-0365 et dites « public charge » (« charge publique ») si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant les répercussions que la règle pourrait avoir sur votre vie.



Important à savoir :

- La règle de la « charge publique » ne modifie pas les critères d'éligibilité aux avantages publics.
- La règle de la « charge publique » ne concerne pas tout le monde. Il n'y a pas d'épreuve liée à la « charge publique » pour les détenteurs d'une carte verte qui demandent la citoyenneté.
- Une assistance juridique gratuite est disponible. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, consultez gratuitement et en toute sécurité un prestataire de services juridiques en matière d'immigration. **Appelez ActionNYC au 1-800-354-0365 et dites « public charge » (« charge publique »).**
- Si vous parrainez un membre de votre famille à l'étranger, ou comptez voyager à l'étranger pour faire une demande de carte verte ou de visa, appelez ActionNYC pour obtenir des services juridiques surs et gratuits en matière d'immigration et mieux comprendre les répercussions possibles de la « charge publique » sur votre vie.
- La ville continuera à lutter pour s'opposer à la règle de la « charge publique ». **Ne manquez aucune information sur [NYC.gov/PublicCharge](https://nyc.gov/publiccharge).**